



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mai 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Stratégie de l'UNICEF pour l'éducation

Résumé

La stratégie de l'UNICEF pour l'éducation définit la contribution de l'organisation aux efforts nationaux en vue de réaliser le droit des enfants à l'éducation et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, dans le cadre du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009. Elle a été élaborée à l'issue de consultations intensives avec des partenaires nombreux et divers et avec le personnel de l'UNICEF.

Il est recommandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de décision qui figure à la section VI.

* E/ICEF/2007/8.

Note : La soumission du présent document a été retardée en raison de consultations internes.



I. Introduction

1. L'adhésion internationale à l'objectif de l'éducation pour tous, énoncée pour la première fois en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été réaffirmée à maintes reprises dans le cadre de divers accords et réunions, notamment les conférences régionales sur l'éducation (1960-1966) organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et des conférences telles que le Sommet mondial pour les enfants (1990), la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, le Forum mondial sur l'éducation (2000) et le Sommet du Millénaire de 2000, au cours duquel ont été adoptés la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Des progrès notables ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous : selon le *Rapport 2006 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, le taux de scolarisation primaire des enfants d'âge scolaire est de 86 % dans l'ensemble des pays en développement. Dans au moins 51 pays, ce taux est très supérieur à 95 %; il n'y a que cinq pays (tous africains) dans lesquels moins de la moitié des enfants d'âge scolaire sont scolarisés.

3. Malgré ces progrès, 115 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés durant l'année scolaire 2001/2002 et 77 millions n'étaient pas même inscrits en 2004, selon les estimations¹. Bon nombre des enfants inscrits n'achèvent pas leur scolarité; certains redoublent, ce qui prolonge leurs études; et beaucoup achèvent leurs études sans avoir appris grand-chose.

4. Les progrès sont trop lents pour réaliser d'ici à 2015 l'objectif 2 du Millénaire pour le développement : assurer l'éducation primaire pour tous, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où vivent près de 80 % des enfants non scolarisés dans le monde. L'objectif 3 intermédiaire à l'horizon 2005 : égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, n'a toujours pas été atteint et il subsiste un écart – bien que moins important – entre filles et garçons dans ce domaine. Les progrès sont également freinés par l'aggravation de la pauvreté, les guerres civiles fréquentes, le travail des enfants, la sécheresse chronique et l'impact du sida sur les familles et les communautés, ainsi que sur le système éducatif lui-même.

5. Faute d'éducation, les enfants ont moins de chances d'être en bonne santé, de se développer, de vivre en sécurité et de s'intégrer pleinement à leur communauté. Sans éducation pour tous, les pays ont moins de chances de réaliser les autres objectifs de développement.

A. Contributions passées et partenariats actuels

6. Depuis 1990, l'UNICEF a fait d'importantes contributions pour aider les pays à réaliser l'objectif de l'éducation pour tous, principalement dans le cadre de projets et programmes novateurs : développement du jeune enfant pour préparer les enfants à l'école et faire en sorte qu'ils soient plus nombreux à être scolarisés à l'âge

¹ De nouvelles estimations devraient être publiées à la mi-2007, lorsque les conclusions des dernières enquêtes en grappes à indicateurs multiples auront été analysées.

prescrit; appui à la formation des enseignants pour aider à dispenser un enseignement de meilleure qualité; fourniture d'outils pédagogiques pour améliorer les acquis scolaires; distribution de repas scolaires et organisation de contrôles médicaux pour promouvoir l'assiduité scolaire des enfants défavorisés; fourniture d'installations sanitaires et d'alimentation en eau pour améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans les écoles; défense du droit de tous les enfants à l'éducation et fourniture d'un appui à ceux qui peuvent faciliter l'exercice de ce droit; mesures visant à accroître le taux de scolarisation des filles et améliorer leurs résultats scolaires; et mesures de rescolarisation des enfants dont la scolarité est interrompue par des phénomènes tels que des catastrophes naturelles ou des guerres civiles.

7. Ces contributions ont aidé les pays à progresser vers l'objectif consistant à assurer un enseignement primaire de qualité pour tous les enfants. L'UNICEF intervient principalement dans le cadre de partenariats avec d'autres organisations pour encourager les pays à prendre des initiatives et à formuler des plans en vue d'atteindre cet objectif. Au niveau international, quatre partenariats de base ont été créés dans le domaine de l'éducation pour accélérer la réalisation des objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement.

8. **Le Plan d'action mondial concernant l'éducation pour tous**, qui est coordonné par l'UNESCO, fournit un appui technique à l'élaboration de plans nationaux pour l'éducation en vue de la réalisation des six objectifs de l'éducation pour tous (objectifs de Dakar) et suit les progrès accomplis à cet égard. En combinant ses contributions avec les services de planification fournis aux pays par d'autres partenaires, l'UNICEF peut intégrer plus systématiquement ses initiatives fructueuses aux plans et priorités des pays. Les activités de suivi et d'évaluation de l'UNICEF sont également prises en compte dans le bilan plus général présenté dans le rapport mondial de suivi des progrès réalisés vers l'objectif de l'éducation pour tous.

9. **L'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous**, menée sous l'égide de la Banque mondiale, encourage l'élaboration de plans crédibles pour le secteur de l'éducation et fournit un financement d'appoint pour mener à bien les plans nationaux en faveur de l'éducation primaire pour tous. L'UNICEF est particulièrement bien placé pour influencer les plans et les priorités des pays dans le cadre du partenariat en faveur de cette initiative, pour ce qui est notamment de l'égalité et du traitement équitable des deux sexes dans l'éducation. Dans bien des cas, les pays peuvent plus facilement mobiliser les fonds nécessaires pour reproduire les initiatives à plus grande échelle dès lors que celles-ci ont été intégrées aux plans nationaux et financées par l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

10. **L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles**, dont l'UNICEF est le chef de file, mène une action de sensibilisation et fournit un appui technique pour promouvoir la parité et l'égalité des sexes dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre des plans nationaux pour l'éducation. Dans le cadre de cette initiative, l'UNICEF est mieux en mesure de mobiliser le soutien et les ressources d'une grande diversité de partenaires en faveur de l'égalité et du traitement équitable entre les deux sexes dans les plans et priorités des pays en ce qui concerne le secteur de l'éducation.

11. **Le Module de l'éducation dans les situations d'urgence du Comité permanent interorganisations** vise à mieux coordonner les efforts faits par de

nombreux partenaires pour rescolariser les enfants des populations touchées par des conflits ou des catastrophes naturelles. Il aide également à coordonner l'appui fourni par les partenaires aux pays touchés par des crises pour remettre sur pied leurs systèmes éducatifs et rétablir des conditions normales de développement.

II. Buts et objectifs de l'UNICEF en matière d'éducation

12. En aidant les pays, notamment les pays prioritaires, à réaliser les objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement, la stratégie pour l'éducation peut contribuer à assurer le retour à la normale dans des situations d'urgence et à reconstruire de jeunes vies et remettre sur pied les systèmes éducatifs dans les pays sortant d'une crise. Elle guide la poursuite de ces objectifs en partenariat avec les autres principaux acteurs, dont les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile. Dans le cadre de ces objectifs d'ensemble, les principaux objectifs sont les suivants :

a) Aider les pays à réaliser l'objectif de l'enseignement primaire pour tous à l'horizon 2015 en créant des systèmes éducatifs ouverts à tous et axés sur la qualité, de manière que :

- Tous les enfants aient accès à une éducation de qualité, de préférence dans des établissements scolaires soucieux d'agir au mieux de leur intérêt (écoles adaptées aux besoins des enfants);
- Tous les enfants puissent être scolarisés à l'âge prescrit, avec un niveau de préparation adéquat pour l'acquisition de connaissances;
- Tous les enfants puissent progresser normalement, acquérir les connaissances prescrites et achever le cycle d'enseignement;

b) Aider les pays à atteindre l'objectif de l'élimination de l'écart entre filles et garçons à tous les niveaux de l'enseignement d'ici à 2015, à éliminer les autres disparités dans l'éducation et à promouvoir l'égalité entre les sexes dans la société par le biais de l'éducation, de manière que :

- Les disparités entre filles et garçons et autres inégalités soient éliminées dès les premiers stades de l'apprentissage pour tous les enfants, filles et garçons;
- Les disparités entre filles et garçons et autres inégalités soient au cœur des préoccupations de qualité dans l'enseignement, aux niveaux primaire et postprimaire;
- Tous les enfants, filles et garçons, puissent apprendre à devenir autonomes grâce à leur expérience scolaire et à réaliser pleinement leur potentiel grâce à une éducation de qualité,

c) Aider les pays à faciliter le retour à une vie normale pour les enfants et les adolescents touchés par des crises telles que des conflits ou des catastrophes naturelles, dans le cadre du processus de reconstruction des communautés, des institutions, des systèmes et de la vie des individus dans toutes les situations d'urgence et de relèvement après une crise, de manière que :

- Tous les enfants aient accès, sur un pied d'égalité, à la protection et aux possibilités d'apprentissage offertes par les écoles et par une éducation de qualité à la suite d'une crise;
- Les besoins de sécurité et autres besoins essentiels des enfants touchés par les conflits et les catastrophes naturelles soient pleinement pris en compte dans les opérations humanitaires, grâce à des interventions visant à assurer une éducation de qualité;
- L'éducation de qualité soit le premier des « dividendes de la paix » dans les sociétés se relevant d'un conflit et constitue le tremplin qui permettra de reconstruire l'avenir des jeunes et de remettre en place des systèmes et des institutions plus efficaces qu'avant.

13. La stratégie de l'UNICEF pour l'éducation à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, définie dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, fait fond sur l'expérience et les contributions passées et accorde une place de plus en plus large aux programmes qui sont élaborés sur la base des principes suivants :

- Travailler dans le cadre des systèmes éducatifs nationaux et renforcer les mécanismes et instruments en place;
- Agir dans le cadre de partenariats interdépendants et harmonieux;
- Mettre l'accent sur les liens intersectoriels entre les programmes en faveur des enfants;
- Donner de la valeur ajoutée, sur la base des enseignements tirés des pratiques optimales et de l'expérience;
- Répondre aux besoins urgents des pays et des populations;
- En savoir plus pour mieux agir, grâce à l'apprentissage sur le tas.

14. L'UNICEF est particulièrement bien placé pour contribuer aux partenariats de base du fait qu'il est très présent dans les pays, qu'il a toujours été à l'écoute des enfants et des jeunes et qu'il joue un rôle central dans les travaux sur la cohérence du système des Nations Unies.

15. L'UNICEF fournit également un appui constructif à la prise en charge nationale, selon le principe novateur d'« accompagnement » des pays. Cela consiste à travailler avec les partenaires pour promouvoir systématiquement une approche axée sur les droits de l'homme en matière d'éducation, à échanger des informations sur les méthodes les plus efficaces, à fournir des conseils techniques pour la recherche de solutions, à aider à renforcer les capacités nationales et à contribuer d'une manière générale à renforcer le système éducatif. Ces contributions permettent aux partenaires de « faire le chemin » avec les pays, en d'autres termes de les accompagner dans leurs efforts pour formuler des plans crédibles et définir les priorités.

Travailler dans le cadre des structures nationales existantes et renforcer les mécanismes et instruments en place

16. Œuvrant de concert avec l'UNESCO, la Banque mondiale et les autres partenaires de l'éducation, l'UNICEF adhère fermement au principe consistant à

fournir un appui extérieur dans le cadre d'un plan national crédible pour l'éducation, propre à chaque pays. En tant que partenaire local intervenant dans le secteur de l'éducation dans pratiquement tous les pays en développement, l'UNICEF aide les pays à mettre en place un processus consultatif et participatif ayant pour objet d'élaborer des plans en matière d'éducation qui soient liés à des stratégies de réduction de la pauvreté ou à un plan national de développement. L'organisation souscrit également au principe de l'apport aux pays d'un appui budgétaire sectoriel de la part de nombreux donateurs, et elle redoublera d'efforts pour mobiliser des ressources en faveur des plans et des priorités nationaux, en mettant tout d'abord l'accent sur la budgétisation en faveur des enfants et ensuite sur le financement de ses propres travaux.

Mettre l'accent sur des partenariats interdépendants et harmonieux

17. L'UNICEF centrera ses efforts sur les quatre principaux partenariats formés suivant le principe d'action groupée : le Plan d'action mondial concernant l'éducation pour tous, l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et le Comité permanent interorganisations. Les partenariats sont unis par le fait que trois organisations clefs en sont membres (UNESCO, UNICEF et Banque mondiale) et par la manière synergique dont ils abordent la planification, le financement, les disparités entre les sexes et les situations d'urgence dans le secteur de l'éducation.

18. Au Libéria, par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale travaillent en étroite collaboration pour fournir un soutien harmonieux en matière d'éducation. Toutes ces organisations utilisent un modèle de simulation mis au point par l'UNESCO pour fournir au Gouvernement un appui technique à l'élaboration d'un plan crédible pour le secteur de l'éducation. Par ailleurs, l'UNICEF fournit des ressources financières à l'Institut de statistique de l'UNESCO pour mettre sur pied un système d'information sur l'administration scolaire que le Gouvernement et les partenaires utiliseront pour la planification et la gestion.

19. De même, tous les partenaires locaux procèdent à une évaluation commune des plans nationaux d'éducation dans les pays qui sollicitent une assistance financière au titre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. D'autres examens importants en matière d'égalité entre les sexes et de prévention du VIH sont effectués dans le cadre de ce processus par les partenaires de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation. Tous les partenaires de cette initiative utilisent donc les mêmes mécanismes pour tous les examens, assurant ainsi un déroulement des opérations sans heurt.

20. Outre les quatre partenaires principaux, l'UNICEF exerce des activités sélectives dans le cadre d'autres partenariats pour assurer une collaboration effective sur des thèmes particuliers ou sur des questions régionales, notamment l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation et le VIH/sida; l'Initiative pour la suppression des droits de scolarité menée par la Banque mondiale, l'UNICEF, l'Agency for International Development des États-Unis et l'UNESCO; et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique. Ce sont des partenariats importants, dans le cadre desquels l'UNICEF met en commun ses compétences techniques avec d'autres organisations, formule des stratégies de

mobilisation communes, définit des lignes d'action et défend la cause de l'éducation auprès des principaux donateurs. L'UNICEF consacre cependant moins d'efforts et de ressources à ces collaborations qu'aux quatre partenariats principaux.

Liens entre les programmes d'éducation et les autres secteurs

21. En tant qu'avocat des enfants, l'UNICEF s'intéresse au bien-être de l'enfant sous tous ses aspects. Les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation profitent aux autres secteurs, tout comme les interventions dans les autres secteurs ont une incidence positive sur l'éducation. Par cette approche intégrée, la nouvelle stratégie de l'UNICEF pour l'éducation se démarque clairement de ses stratégies précédentes et de celles des autres organisations. L'UNICEF mettra davantage l'accent dans ses programmes sur les liens qui existent entre l'éducation et la santé, la nutrition, l'alimentation en eau et l'assainissement, la lutte contre le VIH/sida et la protection de l'enfant. La notion d'école conviviale pour les enfants est l'un des exemples les plus clairs de la manière dont cette approche intégrée en matière de programmes d'éducation sert mieux les intérêts des enfants.

Valeur ajoutée et contributions factuelles

22. L'UNICEF mettra l'accent sur celles de ses interventions qui apportent une valeur ajoutée et reposent sur des données factuelles, comme la formation pédagogique axée sur l'enfant, qui prépare les enseignants à exercer leur métier dans des écoles adaptées aux besoins des enfants et qui aide à établir des normes de qualité. De même, la construction de salles de classe et la distribution de matériels pédagogiques pour élargir l'accès à l'éducation peuvent être des activités courantes. Il est surtout utile de promouvoir les écoles « modèles » qui répondent aux besoins des enfants pour établir des normes de qualité dans le cadre du développement du système éducatif.

Répondre aux besoins urgents et critiques

23. L'UNICEF s'emploie à répondre aux besoins urgents et critiques de ceux qui sont privés d'accès à l'éducation à la suite d'une crise, ainsi que des groupes de population laissés en marge du système éducatif ou mal desservis. L'UNICEF entend être le premier à intervenir en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence et accorde la priorité à la prise en charge des personnes marginalisées lorsque les statistiques nationales masquent les disparités dans l'éducation.

24. Les systèmes éducatifs peuvent s'effondrer dans des situations d'urgence telles que des conflits ou des catastrophes naturelles. L'UNICEF collabore avec ses partenaires pour rescolariser les enfants touchés, dans un contexte de protection, tout en préparant le terrain pour remettre sur pied le système éducatif. Même en l'absence de crise, le système éducatif ne peut pas atteindre ni desservir de manière satisfaisante certains groupes, tels que les communautés rurales isolées, les communautés pauvres, les minorités ethniques, les enfants handicapés, les groupes autochtones, les communautés migrantes, les réfugiés et les personnes déplacées. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF continuera de mener des interventions ciblées pour répondre aux besoins de ces groupes et protéger leur droit à l'éducation, tout en aidant les pays à mettre en place des systèmes éducatifs qui leur font une plus grande place.

25. L'UNICEF appuie les efforts menés pour atteindre les derniers 10 % d'enfants non scolarisés. Il s'agit en général du groupe le plus difficile à atteindre dans les pays qui sont parvenus à fournir une éducation de qualité à la plupart des enfants.

26. L'UNICEF poursuit ses travaux avec le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence, en sa qualité de membre du secrétariat du Réseau et en œuvrant à l'application des normes minimales en matière d'éducation dans les situations d'urgence, les crises chroniques et la reconstruction rapide, qui ont été établies par le Réseau.

En savoir plus pour mieux agir, grâce à l'apprentissage sur le tas

27. L'UNICEF est résolu à tirer les enseignements de ses interventions en matière d'éducation pour constituer une base de savoir mondial sur les systèmes éducatifs les plus efficaces dans des situations diverses, pour différents groupes et différents pays. L'objectif prioritaire est de passer en revue les enseignements tirés des stratégies d'intervention d'urgence, des travaux menés dans les États vulnérables et avec les écoles « conviviales » pour offrir un enseignement de qualité, de façon à combler les lacunes dans la base de connaissances mondiales sur l'éducation et le développement. Ces enseignements permettent d'élaborer des modèles d'intervention reposant sur les pratiques optimales, qui sont utilisés par l'UNICEF pour aider à établir des normes visant à assurer une instruction élémentaire de qualité pour tous. En appliquant cette méthode d'apprentissage par la pratique à l'élaboration de programmes pour l'éducation, l'UNICEF peut renforcer son rôle de « centre d'excellence sur l'enfance et courtier en information de choix ».

III. Priorités et portée des programmes

A. Thèmes de programmation et domaines d'appui

28. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes pour l'éducation mettront l'accent sur trois thèmes prioritaires et deux domaines d'appui multisectoriel. Les thèmes prioritaires tiennent compte de l'avantage relatif de l'UNICEF et des attentes des donateurs ou partenaires quant à son aptitude à aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'appui multisectoriel est essentiel pour produire des résultats dans les domaines prioritaires et tient également compte des compétences particulières de l'UNICEF pour intégrer les éléments clefs de manière à produire les résultats visés.

29. Il y a trois thèmes prioritaires :

- Égalité d'accès et achèvement des études primaires pour tous;
- Autonomisation grâce à l'éducation des filles et à l'intégration d'une démarche antisexiste;
- Interventions groupées en matière d'éducation dans les situations d'urgence et après les crises.

30. Deux domaines d'action multisectorielle viennent s'ajouter aux thèmes prioritaires :

- Développement du jeune enfant et préparation à l'école;

- Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire.

Égalité d'accès et achèvement des études primaires pour tous

31. Le premier thème prioritaire, l'égalité des chances pour les enfants en ce qui concerne l'accès à l'éducation et l'achèvement du cycle d'enseignement primaire, met l'accent sur l'élimination des disparités qui privent les enfants de leur droit à l'éducation et sur l'assistance aux pays pour réduire la proportion d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés. L'UNICEF fournit différents types d'appui selon les catégories de pays, à titre de contribution aux efforts nationaux et dans le cadre de l'appui coordonné fourni par les partenaires extérieurs. On trouvera au tableau 1 ci-après des exemples du type d'appui fourni par l'UNICEF sous ce premier thème prioritaire. La plupart de ces mesures sont déjà en place dans plusieurs pays.

Tableau 1

Exemples de l'appui fourni en faveur de l'égalité d'accès et de l'achèvement des études primaires pour tous

Type de mesure d'appui	Application de la mesure d'appui
Supprimer ou réduire les droits de scolarité et autres frais pour accroître considérablement le taux de scolarisation (<i>Initiative pour la suppression des droits de scolarité</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays dans lesquels la pauvreté est un obstacle majeur à l'accès à l'éducation • Permet un accroissement sensible du taux de scolarisation, qui doit être bien géré • Les données d'expérience des pays qui ont obtenu de bons résultats servent à appuyer les efforts des autres pays
Distribuer à grande échelle un ensemble de moyens d'acquisition des connaissances essentielles spécialement conçus pour promouvoir la scolarisation des enfants, l'assiduité en classe et un apprentissage de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays qui ont un taux de scolarisation faible ou stationnaire • Se fonde sur les enseignements tirés des mesures de rescolarisation d'urgence • Transposition à plus grande échelle de la distribution de fournitures scolaires dans les régions pauvres • Développe les capacités nationales de faire face aux besoins de fournitures scolaires
Fournir des services multiples aux élèves (repas scolaires, soins et appui, santé et nutrition, etc.) pour éviter que les enfants les plus vulnérables n'abandonnent leurs études (<i>écoles « Learning Plus »</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays dont les systèmes d'appui sont à peine suffisants pour faire face aux diverses menaces (VIH, sécheresse, violence, pauvreté, etc.) • Initiative prise par les ministères de l'éducation en Afrique australe • Offre des possibilités de collaboration entre les pays
Établir des normes pour faire en sorte que toutes les écoles offrent des conditions d'apprentissage efficaces, accueillantes et sûres pour les enfants,	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays dans lesquels les taux de scolarisation et d'achèvement des études se ressentent de la mauvaise qualité de l'enseignement, ou dans lesquels il y a peu de liens entre l'école et la communauté

Type de mesure d'appui	Application de la mesure d'appui
et pour améliorer les taux d'inscription et de fréquentation scolaire (<i>écoles</i> « <i>conviviales</i> »)	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés des travaux menés dans différents pays • Développe les capacités nationales d'utilisation de normes de qualité

Autonomisation grâce à l'éducation des filles et à l'intégration d'une démarche antisexiste

32. Le deuxième thème prioritaire, l'égalité et la parité entre les deux sexes dans l'éducation, est essentiel pour réaliser l'objectif 3 du Millénaire pour le développement concernant l'égalité entre les sexes. L'UNICEF peut se prévaloir de bons résultats dans le domaine de l'éducation des filles et de l'effet favorable de ses efforts sur les actions intégrées en faveur de la santé de la mère et de l'enfant dans les programmes pour la survie de l'enfant. L'expérience en matière d'éducation des filles dans des pays nombreux et divers montre clairement que les disparités entre les sexes influent sur les autres inégalités dans des domaines tels que la pauvreté, l'invalidité ou le fait de vivre en zone rurale. Les filles appartenant à ces catégories ont en général moins facilement accès à un enseignement de qualité que les garçons.

33. L'éducation des filles est à la fois un moyen de réduire les disparités entre les sexes et une stratégie pour lutter plus efficacement contre les autres inégalités. La contribution de l'UNICEF, notamment dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, visera à s'attaquer à la question de parité des sexes, à promouvoir la généralisation d'une démarche antisexiste et à aider les pays à réaliser l'égalité des sexes, au-delà de la parité. Il ne s'agit pas simplement de faire en sorte que les filles soient aussi nombreuses que les garçons à aller en classe, mais aussi et surtout de faciliter leur émancipation grâce à l'éducation. Des exemples de l'appui fourni sont présentés au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Exemples de l'appui fourni en faveur de l'éducation des filles et de la généralisation d'une démarche antisexiste

Type de mesure d'appui	Application de la mesure d'appui
Utiliser des données ventilées par sexe pour mettre en lumière les inégalités dans l'éducation au niveau sous-national et dans les groupes défavorisés (enquêtes en grappes à indicateurs multiples)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la situation et travaux de planification sectorielle au niveau national • Mobilisation des pays et des principaux donateurs (Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous) • Examen des plans et priorités des pays en matière d'éducation
Utiliser une analyse budgétaire ventilée par sexe pour aider à fournir des ressources à l'appui des engagements pris par les pays en faveur de l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des plans et budgets nationaux pour l'éducation • Planification et évaluation à mi-parcours des dépenses

<i>Type de mesure d'appui</i>	<i>Application de la mesure d'appui</i>
des sexes et de leurs plans et priorités pour l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des pays et des principaux donateurs • Développement des capacités nationales de budgétisation axée sur les résultats
Promouvoir un enseignement axé sur les connaissances pratiques et soucieux de la parité des sexes dans des écoles conviviales, notamment au niveau secondaire, et inclure une éducation en matière de sexualité et de procréation.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays dans lesquels les programmes d'enseignement posent des problèmes propres aux femmes • Pour que les enseignants puissent aborder les problèmes tels que le VIH, la violence, etc., dans la perspective des femmes • Offrir aux filles des moyens d'autonomisation qui valent également pour les garçons • Préparer les adolescents à l'exercice des responsabilités parentales
Promouvoir des modèles de femmes qui sont enseignantes, directrices d'écoles, hautes responsables, ou qui occupent des postes importants sur la scène politique et dans le domaine du développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays où il existe d'importantes disparités entre les sexes dans l'éducation • Pour les campagnes d'information et de mobilisation en faveur de l'égalité des sexes • Matériels pédagogiques pour promouvoir l'autonomisation des filles • Mobilisation des pays et des principaux donateurs

Interventions en matière d'éducation dans les situations d'urgence et après les crises

34. Le troisième thème prioritaire fait fond sur l'expérience de l'UNICEF en matière d'interventions d'urgence dans l'éducation, ainsi que sur les travaux qu'il mène dans ce domaine dans les pays sortant d'une crise. Ce sont là des situations difficiles dans lesquelles les droits de l'enfant sont les plus menacés. La compétence de l'UNICEF en la matière n'est plus à démontrer et les donateurs et autres partenaires comptent sur l'organisation pour jouer un rôle de chef de file. L'objectif est de remettre sur pied les services d'éducation (et de protection) en créant des lieux d'apprentissage sûrs dans le cadre de l'action humanitaire menée face aux situations d'urgence. Cela garantit que le droit à l'instruction des enfants touchés par une crise peut être rétabli dans les meilleurs délais et dans les conditions les plus sûres possibles. Cela prépare également le terrain pour aider ensuite les pays à rescolariser les enfants et à remettre sur pied le système d'enseignement de manière à assurer une transition rapide de la situation d'après crise au stade du développement.

Tableau 3
**Exemples de l'appui fourni dans les situations d'urgence
 et les interventions après les crises**

<i>Type de mesure d'appui</i>	<i>Application de la mesure d'appui</i>
Créer des lieux d'apprentissage sûrs pour les enfants et fournir des installations et des fournitures de première nécessité afin d'assurer un apprentissage de qualité et répondre aux autres besoins essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays confrontés à une situation d'urgence (conflit ou catastrophe naturelle) • Fournit des soins et un appui aux enfants, un répit et des locaux aux familles • Mallette pédagogique d'urgence, technologies de l'information, lots de fournitures et services
Améliorer les prévisions et la prévention, et intensifier la préparation aux situations d'urgence dans les pays exposés aux conflits ou aux catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays exposés aux conflits ou aux catastrophes naturelles • Accroît les chances d'assurer un retour rapide à la normale • Évite de perdre ou réduire les acquis du développement
Renforcer les capacités en dispensant une éducation et une formation en matière de prévision de prévention et de planification préalable des situations d'urgence (dans les pays et les organismes qui mènent une action dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforce les capacités nationales de réaction aux situations d'urgence
Organiser des campagnes de rescolarisation, dans le cadre des « dividendes de la paix », dans les pays sortant d'un conflit et comme première mesure pour aider les pays à reconstruire des systèmes éducatifs de meilleure qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays sortant d'une crise (conflit ou catastrophe naturelle) • Aide à mettre l'accent sur l'avenir des enfants et à ne pas revenir en arrière • Fournit un point de ralliement pour encourager les pays à prendre un nouveau départ • Permet aux pays de « reconstruire mieux qu'avant »
Renforcer l'approche groupée pour l'éducation dans les situations d'urgence et accroître les moyens supplémentaires disponibles en cas d'urgence pour permettre aux partenaires d'intervenir rapidement, avec efficacité et au meilleur coût	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage les organismes partenaires intervenant dans les situations d'urgence à utiliser efficacement les ressources humaines et les autres ressources • Établit un lien entre l'éducation et les autres secteurs dans le cadre du groupe de travail du Comité permanent interorganisations • Relie les phases d'intervention d'urgence et de reconstruction

35. Outre ces trois thèmes prioritaires, une action sera menée dans deux domaines d'intervention intersectoriels.

Développement du jeune enfant et préparation à l'école

36. Il restera difficile d'accroître les taux de scolarisation et d'achèvement des études primaires et d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire tant qu'il y aura trop d'enfants qui sont scolarisés plus tard qu'à l'âge prescrit et qui n'ont pas la préparation voulue pour pouvoir apprendre. Le développement du jeune enfant et la préparation à l'école sont des domaines d'appui importants qui recoupent les trois thèmes prioritaires pris en compte dans l'élaboration de programmes pour l'éducation. L'attention portée au développement du jeune enfant et à la préparation à l'école contribue à établir un lien plus direct entre l'élaboration des programmes éducatifs et l'appui aux programmes pour la survie de l'enfant.

Tableau 4

Exemples de l'appui au développement du jeune enfant et à la préparation à l'école

Type de mesure d'appui	Application de la mesure d'appui
« Éducation parentale » pour les adolescents scolarisés et non scolarisés et pour les adultes dans le cadre des programmes d'alphabétisation et de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays qui ont peu de programmes préscolaires ou un faible taux d'inscription en maternelle • Doit intégrer les compétences parentales aux autres programmes • Utilisation généralisée des médias comme principal moyen d'appui
Programmes de proximité pour la protection et le développement du jeune enfant, liés si possible aux autres programmes de développement de la femme et de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays ayant une tradition d'encadrement communautaire des enfants • À intégrer si possible aux programmes pour l'épanouissement de la femme • Possibilité de liaison avec les centres de jeux proches des écoles • Formation des personnes traditionnellement chargées de s'occuper des enfants aux méthodes modernes
Programmes officiels préscolaires, liés si possible aux écoles primaires, et utilisation de normes nationales de préparation à l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pays qui ont de nombreux programmes préscolaires ou un taux élevé d'inscription en maternelle • Liés de préférence aux écoles primaires existantes • Tout désignés pour appliquer les normes de préparation à l'école
Initiative de préparation à l'école « d'enfant à enfant », dans laquelle les enfants déjà scolarisés reçoivent des connaissances et des ressources qui leur permettent de communiquer à leur famille les meilleures pratiques pour que leurs jeunes frères et sœurs soient prêts à se rendre à l'école à l'âge voulu	<ul style="list-style-type: none"> • Variante possible pour les pays qui n'ont pas les moyens d'avoir des écoles maternelles • Les enfants d'âge préscolaire en bénéficient, mais aussi les enfants scolarisés • Autres améliorations pédagogiques au niveau primaire

Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire

37. La qualité de l'éducation est un problème majeur pour de nombreux pays, même pour ceux qui sont sur le point de réaliser l'objectif d'achèvement des études primaires pour tous. C'est un point commun aux trois thèmes prioritaires de l'élaboration de programmes pour l'éducation. La question de la qualité de l'éducation a été jusqu'à présent abordée de manière assez décousue, les investissements servant à financer la formation des enseignants, la distribution de fournitures ou la modification des programmes de cours selon les cas. On assiste à une évolution progressive de ce type d'intervention axée sur un seul facteur vers une approche plus cohérente qui utilise les modèles scolaires adaptés aux enfants pour aider les pays à établir des normes nationales de qualité pour le système éducatif. Ces modèles aident les pays à faire face de manière systématique à la liste de plus en plus longue des problèmes de qualité qui se posent dans l'éducation, tout en aidant à établir des normes d'amélioration de la qualité à l'échelon national dans les domaines suivants.

Tableau 5

Exemples de problèmes de qualité abordés dans les écoles conviviales

- Sécurité des locaux scolaires (emplacement, conception, construction et entretien)
- Infrastructure et installations principales (alimentation en eau, assainissement, électricité, terrains de jeux)
- Liens entre les écoles et leurs communautés (commissions scolaires, associations de parents et d'enseignants, etc.)
- Formation des enseignants (pédagogie axée sur l'enfant, pratique réflexive)
- Prise en charge des besoins élémentaires des enfants (repas scolaires, examens médicaux, traitements anthelminthiques)
- Accent mis sur l'apprentissage par le jeu pour les jeunes enfants (enseignement et apprentissage dans la joie)
- Focalisation sur l'actualisation de soi, les aptitudes à la négociation et les comportements d'adaptation (aptitudes à la vie quotidienne)
- Disponibilité de moyens d'apprentissage et d'outils pédagogiques (environnement scolaire stimulant)
- Prise en charge et protection des apprenants (l'école en tant que milieu protecteur)
- Aide à la participation des enfants (l'école en tant qu'institution démocratique)
- Connaissances, aptitudes, attitudes et comportements appropriés (adéquation du programme de cours)
- Obtention des résultats d'apprentissage prescrits (efficacité de l'école)

38. En s'inspirant des enseignements tirés de l'application des modèles scolaires adaptés aux enfants dans des pays très divers, l'UNICEF soutient les efforts nationaux et l'appui coordonné des partenaires extérieurs, lesquels sont présentés ci-après.

Tableau 6

Appui à l'amélioration de la qualité par le biais des écoles conviviales

<i>Type de mesure d'appui</i>	<i>Application de la mesure d'appui</i>
Présentation du modèle d'école « conviviale » aux planificateurs et aux professionnels dans les pays, ainsi qu'aux fonctionnaires clefs de l'UNICEF et des autres organisations	<ul style="list-style-type: none"> • Publier et distribuer le manuel sur les écoles conviviales (en voie d'achèvement) • Diffuser un programme de formation en ligne sur les écoles conviviales (en voie d'achèvement) • Élaborer et distribuer un manuel contenant des études de cas sur les écoles conviviales
Formation et renforcement des capacités en matière d'utilisation des modèles et normes scolaires adaptés aux besoins des enfants pour améliorer la qualité de l'éducation au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à concevoir des cours de formation sur les écoles conviviales dans les institutions locales • Fournir des informations sur les écoles conviviales aux institutions locales • Aider à organiser des ateliers de formation des formateurs sur les écoles conviviales dans les pays
Appui à la mise en œuvre des modèles scolaires adaptés aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des écoles pilotes à titre d'exemples concrets d'écoles conviviales • Guider et soutenir les travaux menés en matière d'écoles conviviales, et aider à renforcer les capacités dans ce domaine

Tableau 7
Objectifs et indicateurs des programmes

Objectifs et indicateurs clefs pour les thèmes prioritaires

Les trois thèmes prioritaires

Interventions à caractère intersectoriel à l'appui des mesures prioritaires

Objectifs et indicateurs clefs pour les thèmes prioritaires

Égalité d'accès et achèvement des études primaires pour tous – Objectif 2 du Millénaire pour le développement

- Aider les pays à réduire de 15 % par an, d'ici à 2015, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés
- Aider les pays à faire reculer les taux de redoublement et d'abandon dans l'enseignement primaire, de façon à accroître le taux net de scolarisation par classe normale (GANER) d'au moins 5 % par an d'ici à 2015

Autonomisation grâce à l'éducation des filles et à l'intégration d'une démarche antisexiste – Objectif 3 du Millénaire pour le développement

- Aider à réduire d'au moins 15 % par an d'ici à 2015 l'écart entre filles et garçons dans les taux de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire
- Soutenir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les critères d'affectation de crédits budgétaires et de ressources au secteur de l'éducation (examen des budgets sous l'angle du problème de l'égalité des sexes)

Développement du jeune enfant et préparation à l'école

- Programmes d'éducation parentale
- Garderies de proximité
- Écoles maternelles/crèches
- Programmes de préparation à l'école d'enfant à enfant

- Socialisation précoce des filles dans le cadre des programmes de développement du jeune enfant
- Volet d'alphabétisation des mères dans les programmes de développement du jeune enfant
- Programme de sensibilisation mutuelle des enfants déjà scolarisés à l'égalité entre les sexes

Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire

- Programmes de préparation à l'école d'enfant à enfant
- Normes scolaires adaptées aux besoins des enfants pour réduire les taux de redoublement et d'abandon
- Normes scolaires adaptées aux besoins des enfants pour améliorer les taux de persévérance scolaire des filles et accroître les effectifs féminins dans l'enseignement secondaire
- Intégration des sexospécificités dans le processus budgétaire, en tenant compte des normes scolaires adaptées aux besoins des enfants
- Normes scolaires adaptées aux besoins des enfants pour améliorer les acquis scolaires

- Aider à améliorer les résultats d'apprentissage des filles dans les domaines essentiels, y compris les aptitudes à la vie quotidienne (notes aux examens/résultats scolaires)

Interventions en matière d'éducation dans les **situations d'urgence** et après les crises (approche groupée du Comité permanent interorganisations)

- Faciliter le retour à une vie normale pour tous les enfants et adolescents touchés en créant des conditions sûres et propices à l'apprentissage
- Faciliter la réinsertion sociale des enfants touchés par des conflits (enfants soldats) grâce à des programmes spécialement conçus pour guérir les blessures de la guerre et promouvoir l'apprentissage
- Aider les pays sortant d'une crise à reconstruire des institutions et des systèmes d'enseignement de meilleure qualité

- Matériel ludique et pédagogique pour les enfants d'âge préscolaire dans les situations d'urgence
- Aide à l'inscription en crèche des enfants d'âge préscolaire et aux soins et services fournis dans ce cadre
- Programme d'enfant à enfant pour les soins et l'appui fournis au niveau local aux enfants d'âge préscolaire

- Écoles ou lieux d'apprentissage adaptés aux besoins des enfants pour un enseignement de qualité dans les situations d'urgence
- Participation des jeunes et conception de programmes d'apprentissage de qualité pour promouvoir la réinsertion dans la vie sociale
- Initiatives audacieuses et modèles novateurs pour reconstruire des institutions et des systèmes éducatifs de meilleure qualité

B. Portée des programmes

39. La portée des activités de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation est déterminée par le mandat et le principe directeur de l'organisation en tant qu'avocat des enfants. Les apports des pays en développement, des donateurs et des autres principaux partenaires aident à définir les modalités d'intervention de l'UNICEF dans différentes situations, à identifier les principaux bénéficiaires et à déterminer l'ampleur de ses travaux dans le domaine de l'éducation.

Mandat concernant les enfants (de la naissance à 18 ans)

40. Il est préférable d'aborder ces questions dans une optique qui envisage tous les stades de l'existence pour tenir compte de l'évolution des besoins de l'enfant à différents âges. Durant les premières années de la vie (de la naissance à 3 ans), l'accent est mis sur la survie infantile, en termes de santé, de nutrition et de protection. S'agissant de cette tranche d'âge, il s'agit d'assurer l'éducation générale des adolescents (notamment les filles) en tant que futurs parents, d'offrir une éducation de base de qualité qui permette aux enfants de transmettre les pratiques optimales en matière de santé et de nutrition à leur famille, de promouvoir les programmes d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, menés sous l'égide de l'UNESCO, et de mettre en œuvre des programmes d'éducation parentale dans le cadre des interventions en faveur du développement du jeune enfant.

41. Pour les enfants âgés de plus de 3 ans, il s'agit moins d'assurer la survie de l'enfant que sa croissance et son développement, c'est-à-dire sa préparation à la vie collective et le développement de ses aptitudes intellectuelles et pratiques. Entre l'âge de 3 ans et l'entrée à l'école primaire (6 ou 7 ans), l'éducation est axée sur les programmes de préparation à l'école, ce qui comprend les soins de proximité au jeune enfant, les programmes de crèche et de maternelle et les méthodes novatrices d'éducation d'enfant à enfant utilisées dans le cadre des programmes de développement du jeune enfant.

42. Dans l'approche du cycle de vie complet, la tranche d'âge suivante correspond à la période d'instruction primaire, qui va de 6 à 12 ans ou de 7 à 13 ans dans la plupart des pays. L'enseignement primaire de type scolaire est la meilleure forme d'éducation pour les enfants de cette tranche d'âge, mais de nombreux pays comptent une forte proportion d'enfants d'âge scolaire qui ne vont pas à l'école. L'UNICEF s'intéresse aux enfants scolarisés et à ceux qui ne le sont pas. Certains enfants peuvent suivre d'autres types d'apprentissage (éducation non scolaire), se trouver dans des situations d'apprentissage temporaires (camps de réfugiés ou centres d'hébergement d'urgence) ou travailler au sein de leur communauté pour gagner leur vie au lieu de recevoir une éducation.

43. La dernière tranche d'âge au-delà du niveau primaire va de 12 ou 13 ans à 18 ans dans la plupart des pays. Les enfants et les adolescents dans cette tranche d'âge peuvent suivre des études secondaires ou un autre type d'éducation tel que l'enseignement technique et la formation professionnelle. Dans bien des pays, une grande partie de ces enfants et adolescents sont encore à l'école primaire parce qu'ils ont commencé l'école à un âge tardif ou ont redoublé. Une proportion encore plus élevée de jeunes dans cette tranche d'âge ne sont pas scolarisés pour la simple raison que ceux qui ont achevé leurs études primaires ont peu de possibilités de

poursuivre leur éducation. La plupart des enfants et des adolescents non scolarisés à ce stade travaillent ou exercent une activité leur permettant de gagner de l'argent.

Tableau 8
Éducation de base dans la stratégie de l'UNICEF en faveur de l'éducation

<i>0-3 ans</i>	<i>3 ans – première année du primaire</i>	<i>Tranche d'âge de scolarisation primaire</i>	<i>Au-delà du primaire</i>
Interventions intersectorielles dans le domaine de la santé	Programmes de développement du jeune enfant	Enfants inscrits à l'école primaire	Enseignement secondaire
Éducation parentale	Préparation à l'école d'enfant à enfant	Enfants inscrits dans d'autres centres d'apprentissage (éducation non scolaire)	Éducation non scolaire/enseignement technique et formation professionnelle
Éducation des filles	Développement « de proximité » du jeune enfant	Enfants inscrits dans des écoles temporaires (centres d'apprentissage d'urgence créés dans les camps ou centres d'accueil pour réfugiés)	Utilisation des médias grand public (la « troisième voie »)
Alphabétisation des femmes	Éducation préscolaire	Enfants non scolarisés (utilisation des médias grand public – la « troisième voie »)	Jeunes hébergés dans des camps

Principe directeur – le droit de l'enfant à l'éducation

44. La portée des programmes de l'UNICEF pour l'éducation est également déterminée par le principe directeur de l'organisation en tant qu'avocat des enfants, dont le mandat s'inspire des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme pertinents. L'élaboration des programmes met l'accent sur la promotion et la défense du droit des enfants à l'éducation. La portée des programmes sera particulièrement influencée par les situations qui compromettent le plus l'exercice de ce droit. L'action de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation consiste donc à soutenir et renforcer la capacité des différentes parties prenantes chargées de veiller au respect du droit des enfants à l'éducation, telles que les parents, les collectivités, les enseignants, les directeurs d'établissement, les administrateurs et planificateurs de l'enseignement, ainsi que les décideurs et les investisseurs. Pour faciliter l'exercice du droit des enfants à l'éducation, il ne s'agit pas seulement de les scolariser. Il faut également leur offrir de bonnes conditions de sécurité et de protection dans lesquelles ils peuvent acquérir les connaissances et aptitudes dont ils ont besoin pour vivre dans leurs propres communautés, mais aussi pour affronter la vie au-delà de leurs communautés. C'est pourquoi la programmation insiste sur les éléments qui

créent un environnement sûr et favorable à l'apprentissage, et plus généralement sur tout ce qui sert les intérêts supérieurs de l'enfant. Dans cet esprit, l'UNICEF soutient l'initiation à l'arithmétique, l'alphabétisation et autres outils d'apprentissage, parallèlement aux éléments clefs d'un programme efficace de préparation à la vie quotidienne qui forme aux fonctions et responsabilités sociales et développe la confiance en soi, ainsi que les grandes questions d'actualité telles que la toxicomanie, l'environnement et les changements climatiques, la prévention des conflits, l'éducation pour la paix et la prévention du VIH/sida, questions qui sont toutes prises en compte dans l'initiative pour des écoles adaptées aux besoins des enfants.

Attentes – la voix des enfants; disparités et situations d'urgence

45. Inspirés par les bons résultats de l'UNICEF, les donateurs et les partenaires comptent sur l'organisation pour contribuer à l'éducation et au développement. Ils comptent sur elle pour être le porte-parole des enfants, défendre les intérêts de ces derniers et promouvoir toutes les questions relatives à l'éducation, qu'il s'agisse de l'affectation des crédits budgétaires, de la conception et de l'aménagement des locaux scolaires, de la formation des enseignants ou de la planification du contenu des programmes scolaires. De même, outre la priorité accordée aux droits, ils attendent de l'UNICEF qu'il s'emploie à lutter contre les inégalités dans l'éducation, notamment les disparités entre filles et garçons, domaine dans lequel l'UNICEF assume des responsabilités spéciales en tant que chef de file de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. Aussi et surtout, en vertu de son mandat, l'UNICEF est censé prendre fait et cause pour la protection des enfants dans les situations d'urgence. Il ne s'agit pas seulement de protéger la vie des enfants mais aussi de défendre leurs droits, notamment le droit à l'éducation. Compte tenu de ces attentes multiples, l'UNICEF peut et doit aussi contribuer à l'éducation en menant une action de sensibilisation, en mobilisant des ressources au profit des enfants, en promouvant l'égalité d'accès à un enseignement de base complet et en menant des interventions pour rescolariser les enfants et les adolescents touchés par des crises.

IV. Pays prioritaires et populations cibles

46. Les travaux de l'UNICEF sont adaptés à la situation des pays dans différentes catégories et à différents groupes de population. Les pays peuvent être classés en fonction de leurs similarités sur le plan des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Du fait que les moyennes nationales peuvent masquer les profondes disparités qui touchent certains groupes de population, l'élaboration de programmes qui fournissent un appui uniquement fondé sur les statistiques globales présente un risque. C'est pourquoi l'UNICEF insiste sur la nécessité de ventiler les données nationales afin de pouvoir mieux identifier les groupes victimes d'inégalités, même dans les pays qui ont bien progressé sur la voie d'une éducation de qualité pour tous.

47. En étroite collaboration avec les principaux organismes partenaires et dans le cadre des quatre principaux partenariats, l'UNICEF continuera de soutenir l'éducation dans la plupart des pays en développement en accordant une attention particulière aux groupes de population les plus défavorisés. Afin d'optimiser sa

contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF accordera la priorité à une cinquantaine de pays. L'expérience montre que l'organisation déploie des efforts de plus en plus importants dans ces pays, qu'il s'agisse de son action de sensibilisation, de l'affectation de fonctionnaires et du recrutement de consultants hautement compétents pour travailler sur les questions touchant ces pays, de la mobilisation de ressources financières (notamment dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous) ou de l'intensification des efforts faits pour formuler des stratégies novatrices qui permettent de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés ces pays.

48. Pour ce faire, il faut jouer un plus grand rôle de sensibilisation et redoubler d'efforts pour trouver des solutions ingénieuses et novatrices (initiatives audacieuses). Il faut aussi une plus ferme volonté d'aider à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur de l'éducation dans ces pays. Le processus de sélection a naturellement privilégié les pays les plus en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne, par exemple, les progrès réalisés au niveau national ou le simple nombre d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés. La marche à suivre pour aider les pays à obtenir des résultats solides et durables est cependant complexe et semée d'embûches.

49. **Sélection des pays prioritaires.** Les critères suivants ont été appliqués :

a) Pays accusant un taux de mortalité infantile élevé, un faible taux de scolarisation et des disparités entre les sexes, et dans lesquels les interventions dans le domaine de l'éducation (notamment celle des filles) peuvent améliorer ces indicateurs et aider à briser le cercle vicieux mères analphabètes-soins inadéquats aux enfants-dénutrition-taux de mortalité infantile élevé;

b) Pays en situation de crise ou sortant d'une crise, où les besoins éducatifs doivent être pris en compte dans les interventions humanitaires pour rétablir les services sociaux de base et dans le processus de remise sur pied pour permettre à la population de reconstruire des vies détruites (notamment les adolescents et les jeunes enrôlés dans les groupes armés) ainsi que pour doter les systèmes nationaux des moyens voulus pour qu'ils puissent assurer à nouveau la prestation et la gestion des services sociaux²;

c) Pays en « stagnation » (faible taux de scolarisation et mauvaise qualité de l'éducation) ou exposés à d'autres facteurs de risque tels que forte prévalence du VIH/sida, déclin économique, mauvaises conditions d'alimentation en eau et d'assainissement, et dégradation de l'environnement; pays ayant enregistré une faible amélioration des principaux indicateurs depuis au moins 10 ans mais dont la situation pourrait être redressée grâce à de vastes campagnes de sensibilisation et des mesures novatrices ou des initiatives audacieuses qui aident à accroître le taux de scolarisation et à améliorer la qualité;

² La préparation aux situations d'urgence et l'efficacité des interventions d'urgence dépendent du degré de présence dans chaque pays, de la mise en place préalable de fournitures, de la disponibilité de matériels préemballés et des moyens supplémentaires pouvant être déployés en cas d'urgence pour accroître rapidement les effectifs en cas de besoin. Elles reposent également sur le respect des Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise et des Normes minimales en matière d'éducation dans les situations d'urgence élaborées par le Réseau interorganisations pour l'éducation dans les situations d'urgence.

d) Pays situés « en amont », c'est-à-dire ceux qui sont en bonne voie sur le plan de l'accès, de l'achèvement des études et de l'égalité de traitement entre les deux sexes, mais qui ont d'autres problèmes majeurs pour ce qui est notamment d'intégrer les minorités ethniques, de développer un solide sens civique, d'enrayer la montée de l'extrémisme, d'en faire davantage pour donner aux femmes les moyens de participer à la vie sociale et de promouvoir des normes plus démocratiques.

V. Ressources et gestion

50. D'après les études réalisées sur le financement de l'éducation, il est urgent de fournir un appui dans trois domaines critiques. Tout d'abord, il faut accroître considérablement la place faite à l'éducation de base tant dans les crédits budgétaires nationaux que dans l'aide publique au développement (APD). Ensuite, des ressources supplémentaires devront être dégagées pour couvrir les dépenses renouvelables (55 % en moyenne) plutôt que les dépenses d'équipement (46 % en moyenne). Enfin, les traitements des enseignants représentent une grande partie des coûts (40 % du total en moyenne). Cette analyse a une incidence sur les modalités de répartition par l'UNICEF de ses propres ressources afin d'appuyer les pays et sur les arguments qu'il fait valoir pour mobiliser des ressources extérieures en faveur des pays. Si cette question du financement de l'éducation n'est pas abordée sous un angle stratégique, une grande partie des efforts et des ressources déployés risquent de ne pas être utilisés de manière rationnelle.

51. S'agissant de l'affectation des ressources nationales à l'éducation de base, les pays en développement consacrent 15 % en moyenne des dépenses publiques (4,5 % du produit national brut) à l'éducation, ce qui reflète une tendance encourageante. Les traitements des enseignants absorbent cependant 90 % en moyenne des dépenses renouvelables, alors qu'ils représentent 55 % des besoins de financement de l'éducation selon les estimations. Cela signifie qu'il faudra s'employer à réduire la proportion du budget allouée aux traitements des enseignants à mesure que le montant total des ressources consacrées à l'éducation augmentera, faute de quoi la réaffectation des ressources ne produira pas les gains attendus en termes d'accès, de qualité de l'enseignement et de taux de persévérance scolaire, qui dépendent de nombreux facteurs autres que le traitement des enseignants.

52. L'attention portée par l'UNICEF aux écoles adaptées aux besoins des enfants offre l'occasion d'aider les pays à se pencher sur les aspects essentiels du métier d'enseignant, ce qui pourrait conduire à une répartition plus rationnelle des ressources consacrées à l'éducation entre différents éléments. Les modèles d'écoles conviviales privilégient une formation de qualité en cours d'emploi, qui permet aux enseignants d'être productifs tout en améliorant leurs compétences. Ce type de formation est un investissement plus rentable que la formation avant l'emploi, formule la plus courante aujourd'hui. Ces modèles mettent également l'accent sur le rôle central de l'enseignant en tant que facilitateur de l'apprentissage, gestionnaire du processus pédagogique et intermédiaire entre l'école et la collectivité. La mise en exergue de ces rôles aide à répondre aux préoccupations des enseignants en ce qui concerne leur reconnaissance professionnelle, le respect de la communauté et la satisfaction tirée du travail, questions qui peuvent être tout aussi importantes que la rémunération, d'après les enquêtes menées auprès des enseignants. L'adoption du modèle d'école conviviale pourrait être un moyen pour les pays de parvenir à un

équilibre idéal entre le nombre d'enseignants, leur engagement et leur professionnalisme, d'une part, et le montant total du budget alloué aux traitements des enseignants, d'autre part.

53. S'agissant de l'aide publique au développement, la tendance est également encourageante. Les pays du G-8 et les autres principaux donateurs se sont engagés à accroître l'APD de 50 milliards de dollars par an à l'horizon 2010 par rapport aux niveaux actuels (130 milliards de dollars, contre 80 milliards en 2004). L'éducation devrait continuer à bénéficier de cet accroissement, mais le défi à relever sera d'utiliser l'APD de la manière la plus stratégique possible pour permettre aux pays de faire des progrès rapides et durables.

54. En ce qui concerne la structure des dépenses de l'UNICEF, il ressort de l'examen des tendances que les dépenses consacrées à l'éducation des filles durant la période couverte par le dernier plan stratégique à moyen terme (2002-2005) ont augmenté de 201 millions de dollars en 2003 à 432,5 millions de dollars en 2005, atteignant un montant total de plus de 1,1 milliard de dollars pour la période 2002-2005. Cela représente 21 % des dépenses totales, soit plus que les 18 % prévus pour la période. En outre, les dépenses allouées à l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les locaux scolaires, au traitement contre les vers parasites, à la prévention du VIH/sida et à la distribution de repas scolaires (nutrition) ont été reliées à l'éducation des filles. Les tendances montrent également que les dépenses consacrées à la qualité ont été plus élevées que celles allouées à l'amélioration de l'accès ou des acquis scolaires, passant de 144 millions de dollars en 2002 à 314 millions de dollars en 2005. C'est une évolution encourageante, vu l'importance que revêt la qualité pour ce qui est d'élargir l'accès, d'accroître les taux de persévérance scolaire et d'améliorer les résultats scolaires. Les dépenses ont été les plus élevées (409 et 393 millions de dollars, respectivement) en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, où les enfants non scolarisés sont les plus nombreux et les écarts entre les sexes les plus marqués. Dans les 25 pays participant à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, les dépenses sont passées de 100 millions de dollars à 162 millions de dollars entre 2002 et 2005, ce qui correspond à un léger accroissement annuel correspondant à leur rang de priorité durant cette période.

Tableau 9

Montant des dépenses prévues pour l'éducation, 2006-2015

(En millions de dollars)

Montant	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Faible	413	424	435	447	459	471	484	471	459	447
Moyen	450	462	474	487	500	513	527	513	500	487
Élevé	468	480	493	506	519	533	547	533	519	506

55. Ces projections ne tiennent pas compte des opérations « opportunistes » de collecte de ressources qui peuvent s'avérer nécessaires dans des domaines tels que l'adoption de réformes novatrices, la facilitation des contributions de la société civile ou l'intensification de l'appui fourni aux pays à mesure qu'ils passent à la vitesse supérieure. Les pays en transition, les situations d'urgence négligées, les « échanges d'apprentissage » régionaux, les initiatives locales pour la sensibilisation au traitement équitable des deux sexes, sont des exemples parmi d'autres de

situations dans lesquelles ce type d'opération est utilisé. En combinant les ressources ordinaires avec le financement par thème et d'autres catégories de ressources, l'UNICEF et ses partenaires auront une plus grande marge de manœuvre pour s'adapter aux changements de tendance sur la base desquelles sont établies ces dépenses prévisionnelles.

56. S'agissant des ressources humaines, les effectifs de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation comptent 364 personnes qui travaillent dans 155 pays, 7 bureaux régionaux et au siège. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud se taillent la part du lion, car c'est là que les besoins sont les plus grands. Le personnel recruté sur le plan national est passé de 56 % du total en 2000 à 68 % en 2005, ce qui témoigne des possibilités qu'ont les pays de pourvoir à leurs propres besoins. De même, l'UNICEF s'emploie davantage à prêcher par l'exemple pour ce qui est de la parité et de l'égalité entre les sexes. Les femmes représentent aujourd'hui 56 % du personnel affecté à l'éducation et sont plus équitablement représentées à tous les niveaux de responsabilité. Dans l'ensemble, le profil des effectifs s'est également amélioré en termes de niveau de qualification, de diversité des domaines de compétence et d'années d'expérience. Pour renforcer ces tendances favorables, l'UNICEF met l'accent sur le perfectionnement du personnel et a élaboré des cours en ligne et sur mesure³, parallèlement aux cours offerts par ses partenaires comme la Banque mondiale. Des efforts accrus sont également faits pour renforcer les capacités nationales en aidant les universités et les institutions locales à mettre sur pied des cours personnalisés sur les modèles scolaires adaptés aux besoins des enfants, la préparation aux situations d'urgence et la réforme de l'éducation dans les pays sortant d'une crise.

VI. Suivi et évaluation

57. Dans le domaine de l'éducation, les principaux partenaires se sont engagés à promouvoir l'utilisation du *Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous* publié par l'UNESCO comme principale référence faisant autorité pour l'évaluation des progrès accomplis sur le plan des objectifs de l'éducation pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à l'éducation et à l'égalité des sexes. Il a également été décidé d'un commun accord que l'Institut de statistique de l'UNESCO serait la principale source de données sur l'éducation pour tous les pays. L'UNICEF adhère pleinement à cette décision, mais il collabore avec l'Institut pour éliminer les discordances dans les données. L'un des principaux problèmes à résoudre est la divergence entre les dossiers scolaires officiels utilisés par l'UNESCO et les données des enquêtes en grappes à indicateurs multiples effectuées auprès des ménages par l'UNICEF. Ces divergences montrent que les chiffres officiels sur les effectifs scolaires ne correspondent pas aux informations sur la fréquentation scolaire fournies par les ménages interrogés. Les deux organisations ont déjà commencé à collaborer pour rapprocher les données. Il est cependant clair que le problème tient en partie au fait que certains enfants inscrits à l'école peuvent avoir abandonné leurs études sans que cela figure dans leur dossier

³ On peut citer à titre d'exemple une formation en ligne sur les approches sectorielles et les écoles conviviales pour les enfants, des cours ayant pour objet de préparer les femmes à occuper des postes de direction et le programme d'apprentissage de la Maastricht Graduate School of Governance sur les politiques publiques, la sensibilisation et les partenariats en faveur des droits des enfants.

scolaire. À mesure que la participation scolaire augmente, les données sur les effectifs scolaires devraient se rapprocher de celles ayant trait à la fréquentation scolaire. Parallèlement aux données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'UNICEF utilisera également ses propres données d'enquête auprès des ménages car elles permettent d'analyser les indicateurs de l'éducation en tenant compte d'autres variables importantes telles que richesse ou pauvreté, zone rurale ou urbaine, éducation de la mère, etc.

58. S'agissant des indicateurs généraux utilisés pour mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne les trois thèmes prioritaires et les deux domaines d'appui définis dans cette stratégie, les produits et les résultats indiqués dans le tableau ci-après seront importants pour évaluer les progrès réalisés par les pays et la contribution globale des partenaires.

Tableau 10

Indicateurs de produits et de résultats

Indicateurs de produits

Indicateurs de résultats

Égalité d'accès et achèvement des études primaires pour tous

Objectif : Aider les pays à réaliser l'objectif d'achèvement des études primaires pour tous à l'horizon 2015

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas inscrits ou ne vont pas en classe (données ventilées par sexe, zone rurale ou urbaine et quintile de pauvreté) • Proportion d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, dans certaines ou toutes les catégories ci-après (selon le cas), qui ne sont pas inscrits ou ne vont pas en classe : <ul style="list-style-type: none"> – Enfants handicapés – Enfants appartenant à des minorités ethniques – Enfants autochtones – Enfants touchés par le sida – Orphelins et autres enfants vulnérables – Enfants déplacés ou réfugiés • Proportion d'enfants inscrits en première année de l'enseignement primaire qui achèvent ce cycle d'études (taux d'achèvement des études primaires), par sexe, zone rurale ou urbaine et quintile de pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'inclusion de l'école primaire et du système éducatif (libre accès, faible taux de redoublement et taux d'achèvement élevés)
<i>Indice à déterminer</i> • Taux de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et vers d'autres types d'apprentissage (proportion d'enfants poursuivant leurs études après l'école primaire; données ventilées par type d'éducation poursuivie et par sexe, zone rurale ou urbaine et quintile de pauvreté) • Amélioration des résultats lors des contrôles des connaissances ou des examens de fin d'études primaires (données ventilées par sexe et par province ou district) |
|---|--|

Autonomisation grâce à l'éducation des filles et à l'intégration d'une démarche antisexiste

Objectif : Aider les pays à éliminer les inégalités entre filles et garçons, à tous les niveaux de l'enseignement, à l'horizon 2015

- Indice d'égalité de traitement entre les deux sexes pour la proportion d'enfants inscrits en première année de l'enseignement primaire qui atteignent leur cinquième année de scolarité
- Indice d'égalité de traitement entre les deux sexes pour les taux de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire
- Proportion d'écoles où l'acquisition de connaissances pratiques et d'aptitudes contribuant à renforcer l'autonomie figure dans les programmes scolaires
- Proportion de femmes exerçant une profession figurant sur une liste de référence (enseignement, médecine, ingénierie, politique, affaires) *Indice à déterminer*
- Proportion de femmes occupant des postes de responsabilité dans l'arène politique, l'industrie, le commerce ou l'administration
- Condition sociale de la femme, basée sur une liste d'indicateurs. *Indice à déterminer*

Interventions en matière d'éducation dans les situations d'urgence et après les crises

Objectif : Aider les pays à rescolariser les enfants dont la scolarité est interrompue par une crise; et aider les pays sortant d'une crise à reconstruire des systèmes éducatifs de meilleure qualité

- Proportion d'enfants réinscrits à l'école ou dans un centre d'apprentissage dans les six mois suivant une crise (rétablir le droit à l'éducation)
- Proportion d'écoles rouvertes et en état de fonctionner dans les 12 mois suivant leur destruction, leur endommagement ou leur fermeture en raison d'une crise
- Mesure dans laquelle le système éducatif est entièrement remis sur pied dans toutes les régions d'un pays touché par une crise ou sortant d'une crise. *Indice à déterminer*
- Améliorations (efficacité, efficience) dans le système éducatif d'un pays touché par une crise ou sortant d'une crise, une fois qu'il a été rétabli. *Indice à déterminer*

Développement du jeune enfant et préparation à l'école

- Proportion d'enfants commençant l'école primaire à l'âge prescrit (taux net de scolarisation par classe normale (GANER)/taux net de fréquentation scolaire par classe normale (GANAR) pour la première année de l'enseignement primaire) (données ventilées par sexe, zone rurale ou urbaine et quintile de pauvreté)
- Nombre de pays ayant des normes nationales de préparation à l'école
- Proportion d'enfants commençant l'école primaire qui satisfont aux normes nationales de préparation à l'école
- Proportion d'enfants inscrits en première année de l'enseignement primaire qui atteignent leur cinquième année de scolarité (GANER/GANAR pour la cinquième année de l'enseignement primaire) – données ventilées
- Taux de redoublement dans l'enseignement primaire
- Taux d'abandon dans l'enseignement primaire
- Taux d'amélioration des notes dans les matières principales en cinquième année de l'enseignement primaire

*Indicateurs de produits**Indicateurs de résultats***Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant des normes nationales pour les écoles conviviales (ou des modèles similaires) • Proportion d'écoles dans un pays qui répondent aux normes nationales pour les écoles conviviales • Proportion d'écoles qui s'emploient à améliorer la qualité de l'éducation en suivant les modèles d'école conviviale, dans les pays qui n'ont pas de normes nationales en la matière | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats lors des examens ou des évaluations de fin d'études primaires (aux niveaux national, provincial et local) • Amélioration des résultats lors des examens ou des évaluations de fin d'études secondaires (aux niveaux national, provincial et local) • Amélioration des compétences du personnel, en se fondant sur l'évolution des réserves de ressources humaines qualifiées et bien formées qui sont disponibles dans un pays |
|---|---|

59. Par ailleurs, l'UNICEF continuera à collaborer avec l'UNESCO et la Banque mondiale pour aider les pays à élaborer à des coûts abordables des programmes appropriés pour évaluer les acquis scolaires dans les écoles et au niveau national. Ces programmes pourront être élargis ultérieurement de façon à incorporer un ou plusieurs systèmes internationaux d'évaluation des acquis scolaires, qui sont encore trop coûteux à ce stade pour la plupart des pays. Une importance particulière sera également accordée à la recherche et aux études visant à renforcer les connaissances et l'apprentissage par la pratique. L'UNICEF mettra à profit les enseignements tirés de ses interventions sur le terrain et, afin de renforcer sa base de connaissances, les combinera avec les multiples connaissances théoriques nouvellement acquises par ses partenaires et les établissements universitaires dans ses domaines de compétence.

VII. Projet de décision

60. Il est recommandé au Conseil d'administration d'adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration

Approuve la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation (E/ICEF/2007/10) en tant que document de stratégie de l'UNICEF pour ses programmes d'appui à l'éducation.